



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(2023-2025)



SAINT-LIN-LAURENTIDES
VILLE RÉFÉRENCE



MOT DU MAIRE

Mathieu Maisonneuve

Cher.e.s concitoyen.ne.s,

Il est temps de passer à l'action en matière d'environnement. Notre planète fait face à des défis sans précédent, et il est de notre responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger notre environnement et garantir un avenir durable pour les générations futures.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous présenter notre nouveau plan environnemental ambitieux. Ce document décrit les mesures que nous avons l'intention de prendre pour lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et protéger les écosystèmes fragiles de notre planète. Nous sommes conscients que ces défis sont complexes et difficiles à résoudre, mais nous sommes convaincus que nous pouvons faire la différence si nous agissons ensemble.

Notre plan environnemental est ambitieux, mais il est également réaliste et réalisable. Nous avons travaillé en collaboration avec des experts en environnement, des scientifiques, des entreprises et des organisations de la société civile pour élaborer un plan qui reflète les défis auxquels nous sommes confrontés et les moyens les plus efficaces de les relever.

Nous espérons que ce document suscitera une prise de conscience et une action collective. Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de notre environnement, et nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons bâtir un avenir durable pour tous.



Mathieu Maisonneuve

TABLE DES MATIÈRES

04

Vision

04

Chantiers de la
politique

05

Sensibilisation

LES CHANTIERS DE LA POLITIQUE

06 & 07

Aménagement du territoire

08 & 09

Mobilité durable

12 & 13

Agriculture

14 & 15

Biodiversité

16 & 17

Ressources hydriques

18 & 19

Gestion des matières résiduelles

VISION :

Dans la mise en application de son plan d'optimisation S2L2025, la Ville de Saint-Lin-Laurentides se met en phase avec les défis actuels qu'elle doit relever à titre d'organisation municipale. **L'implication de la communauté est essentielle à l'atteinte de ces objectifs collectifs ; chacun tient un rôle fondamental dans la construction de ce futur viable et résilient.**

Par l'adoption de sa Politique sur le développement durable, la Ville définit clairement son cadre décisionnel, en égard de la population actuelle et future, **dont les actions viseront avant tout la protection de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique.**

Le déploiement de nombreuses actions concrètes et alignées sur une culture d'excellence permettra **l'atteinte de cibles mesurables et atteignables d'ici 2025.**

CHANTIERS DE LA POLITIQUE :

À la suite des consultations publiques réalisées à l'automne 2022, les résultats obtenus ont permis d'établir les objectifs prioritaires à atteindre dans cette Politique. Ceux-ci se déclinent en six grands chantiers d'interventions pour les années à venir. **Plus précisément sur l'aménagement du territoire, la mobilité durable, l'agriculture, la biodiversité, les ressources hydriques, ainsi que la gestion des matières résiduelles.**

Pour chacun de ces chantiers, la Ville échelonnera ses initiatives de développement durable en projetant dès maintenant des objectifs et des actions réalisables à plus long terme.





VOLET SENSIBILISATION :

Au cœur des consultations publiques, les participants ont identifié la sensibilisation à titre d'aspect transversal à tous les chantiers. Il s'agit d'un pilier indispensable à la compréhension et à l'implication active des acteurs de tous les milieux. La Ville s'engage ainsi à poursuivre ses efforts en ajoutant des stratégies de sensibilisation ciblées pour différents publics, tels que les résidents, les écoles et les entreprises, afin d'encourager une participation active et une compréhension approfondie des enjeux environnementaux. Après tout, les gains en termes de développement durable se font collectivement!

La Ville s'engage ainsi à poursuivre ses efforts :

- Diffusion d'informations sur les enjeux de développement durable ;
- Présence d'une brigade de sensibilisation ;
- Promotion des divers services de valorisation et de récupération disponible à l'écocentre.

EXEMPLARITÉ MUNICIPALE :

Les initiatives visent notamment à réduire l'impact environnemental de l'administration municipale en favorisant une utilisation plus efficace des ressources et en réduisant la consommation de papier. D'une part, l'aménagement de nouveaux espaces de travail partagé et l'adoption d'une politique de télétravail permettent de réduire la consommation d'énergie nécessaire pour chauffer, éclairer et climatiser les bâtiments administratifs. D'autre part, l'adoption d'une Politique de zéro papier contribue à réduire la consommation de papier et à encourager l'utilisation de moyens électroniques pour communiquer et entreposer des informations. En fin de compte, ces mesures contribuent à la durabilité environnementale de la Ville en diminuant son empreinte carbone et en favorisant une utilisation plus responsable des ressources.



Aménagement du territoire

Au cours des dernières décennies, le territoire de Saint-Lin-Laurentides s'est développé de manière hétéroclite, notamment en matière d'occupation du sol et d'usage de bâtiment. D'autant plus que ce développement territorial s'est façonné de manière fragmentée, plus particulièrement au sud de la rivière de l'Achigan. Pour se doter de milieux de vie de qualité, la Ville réorganisera le territoire en planifiant plusieurs mises à niveau à ces effets, tout en protégeant notre vaste territoire agricole.



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- **Consolidation** des milieux bâtis ;
- Création de **nouveaux milieux de vie** ;
- **Aménagement** d'un territoire plus durable.



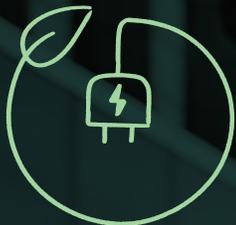
ACTIONS PRIORITAIRES :

- Développer et améliorer **les parcs et espaces verts de proximité** en ajoutant des installations ;
- Procéder au **verdissement** des cours d'école ;
- Procéder à l'aménagement de **jardins communautaires** ;
- Se réappropriier les espaces inutilisés, **pour l'aménagement de nouveaux espaces publics** ;
- **Déminéraliser et verdier** le stationnement de l'hôtel de ville et de l'église ;
- **Dynamiser** le centre-ville :
 - Le cachet, l'uniformisation de l'affichage, les commerces de proximité, l'accessibilité, etc.
- Aménager un **parcours d'apprentissage cycliste** et deux **parcs à chien** sur le territoire ;
- Encourager **l'intégration de toitures végétales** ou à faible indice de réflexion ;
- Prévoir des emprises de **rues plus larges** favorisant l'implantation d'aires végétalisées ;
- Encourager l'utilisation des **matériaux de revêtements extérieurs écologiques et durables**.



OBJECTIFS À LONG TERME :

- Se doter d'un **Plan directeur des parcs** ;
- Concevoir un avant-projet de **la future bibliothèque** ;
- Aménager un territoire plus durable en augmentant **la superficie de zones vertes de 10 %** d'ici 2030, mesurée en hectares de nouveaux espaces verts créés.



Mobilité durable

L'étalement urbain et la configuration du territoire de Saint-Lin-Laurentides entraînent indéniablement une dépendance à l'automobile. Bien qu'il existe d'autres moyens de déplacement, notre réseau de transport en commun actuel est insuffisant pour répondre aux besoins de la population, notamment par le manque de circuits et de fréquence d'autobus. Les liens cyclables s'inscrivent dans cette même optique, soit peu présente et discontinue. La Ville remarque ainsi l'importance d'améliorer le réseau de transport interne ; l'offre de nouvelles alternatives durables est de mise.



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Bonification de l'offre et de la fiabilité du **transport collectif** ;
- **Optimisation du réseau** de transport actif ;
- **Sécurité** de tous les déplacements.



ACTIONS PRIORITAIRES :

- Effectuer une étude globale **d'apaisement de la circulation** ;
- Adopter un Plan directeur du **réseau cyclable** et de la mobilité active ;
- Ajouter et mettre à niveau des **pistes cyclables** et de voies réservées aux autobus ;
- Améliorer l'**accessibilité et la fluidité de la circulation** vers le centre-ville ;
- Implanter des **corridors scolaires sécuritaires** et fonctionnels ;
- Déployer des **bornes de recharge** pour les véhicules électriques.



OBJECTIFS À LONG TERME :

- Mettre en place des navettes rapides, **reliant les quartiers résidentiels au centre-ville** ;
- Mettre en place un **système de transport actif en libre-service**.

« Une ville n'est pas grande par sa superficie, mais par l'ensemble de ses habitants. »

- Anatole France







Agriculture

L'agriculture est une activité prédominante de notre économie locale. Avec 70 % de son territoire destiné à l'agriculture, Saint-Lin-Laurentides se doit d'appuyer et de valoriser davantage les pratiques agricoles durables qui préservent la qualité du sol et de l'eau, tout en maintenant la biodiversité.

Parallèlement, la Ville souhaite apporter sa contribution au secteur agricole en favorisant la mise en marché et l'achat de produits locaux. Ces pratiques permettront, entre autres, d'assurer la pérennité du secteur agricole régional et de tendre vers une sécurité alimentaire pour notre collectivité.



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Préservation et mise en valeur du **territoire agricole** ;
- Adoption de **meilleures pratiques agricoles** ;
- **Protection** des lacs et des cours d'eau.



ACTIONS PRIORITAIRES :

- Adopter une **réglementation plus stricte** vis-à-vis les terres agricoles possédant une bande riveraine ;
- Accompagner et offrir des **compensations aux agriculteurs** dans le processus d'élargissement de bandes riveraines ;
- **Réduire l'utilisation de pesticides et de fertilisants chimiques** de 20 % ;
- Encourager l'**agriculture urbaine** chez les citoyens ;
- Offrir des formations et des ressources pour aider les agriculteurs à adopter des **pratiques agricoles durables**, telles que la rotation des cultures, l'utilisation d'engrais naturels et la gestion intégrée des ravageurs et des maladies ;
- Collaborer avec les organismes de conservation pour **protéger les terres agricoles** et encourager les pratiques de conservation des sols, comme la mise en place de haies brise-vent et la restauration des zones humides.



OBJECTIFS À LONG TERME :

- Optimiser les récoltes en **encourageant le glanage**¹ ;
- Encourager la **diversification des cultures** ;
- **Faire de Saint-Lin-Laurentides une ville nourricière** en favorisant la vente de produits locaux dans les commerces et les restaurants de la Ville, ce qui encourage les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles durables.

¹Pratique qui consiste à récupérer des aliments ou des articles qui ont été jetés ou laissés à l'abandon, mais qui sont encore utilisables ou consommables, ou qui ont une certaine valeur (*Office québécois de la langue française, 2023*).



Biodiversité

La diversité biologique est teintée par toutes les couleurs de ce qui vit sur Terre et sa préservation est un fondement indéniable du développement durable : pollinisation, assainissement de l'eau et de l'air, fertilisation des sols, etc. Les services rendus par la nature sont nombreux et conséquemment, la Ville de Saint-Lin-Laurentides mettra au cœur de ses décisions la préservation de cette valeur essentielle.



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Préservation des **milieux naturels** ;
- **Verdissement** de la zone urbaine.



ACTIONS PRIORITAIRES :

- Établir un **objectif de préservation des milieux naturels** ;
- **Bonifier la réglementation** sur la préservation des milieux naturels et des corridors écologiques ;
- Identifier et protéger les **zones à forte valeur écologique** ;
- Adopter une réglementation sur **le contrôle de l'usage des pesticides à vocation esthétique** ;
- Rédiger un **Plan de foresterie urbaine** et une Politique de l'arbre ;
- Développer des **projets de reboisement** en zone urbaine ;
- Planter **3 000 nouveaux arbres** dans la zone urbaine ;
- Privilégier **les végétaux indigènes** dans les aménagements paysagers municipaux.



OBJECTIFS À LONG TERME :

- Utiliser des phytotechnologies pour **décontaminer le site des étangs aérés**, suivant l'implantation de la nouvelle usine de traitement.



Ressources hydriques

Les changements climatiques, les sécheresses récurrentes, la diminution des réserves d'eaux souterraines sont des facteurs affectant grandement nos ressources hydriques, qui sont maintenant limitées et à un niveau critique. Par conséquent, il est nécessaire de préserver et d'utiliser cette ressource de manière responsable, notamment en encadrant plus sévèrement les activités à proximité du réseau hydrique. De surcroît, l'urbanisation accélérée du territoire et l'arrivée de nouveaux ménages ont augmenté la demande en eau potable, exerçant une pression supplémentaire sur les sources d'approvisionnement existantes. En tant que collectivité, nos habitudes de consommation devront alors être remises en question, afin de limiter notre utilisation en eau potable, s'inscrivant dans une vision de gestion durable de cette ressource essentielle.



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Préservation et protection de la **qualité de l'eau** et des milieux hydriques ;
- **Réduction de la consommation** en eau potable ;
- Gestion municipale de l'**entretien des installations septiques**.



ACTIONS PRIORITAIRES :

- Investir dans des **infrastructures de traitement, de distribution et de conservation de l'eau** ;
- Adopter une réglementation sur l'**utilisation responsable et durable de l'eau** ;
- Se doter d'une stratégie municipale sur **les compteurs d'eau** auprès des ICI ;
- Installer des **compteurs individuels d'eau** dans l'ensemble des ICI ;
- **Accompagner les propriétaires riverains** dans l'aménagement des rives ;
- **Privilégier la gestion intégrée** des eaux de pluie et des eaux usées ;
- Encourager **les alternatives** à la pelouse traditionnelle ;
- Assurer **la mise à niveau** des installations de traitement des eaux usées des résidences ;
- Réaliser **le relevé des installations septiques** de 75% des foyers ;
- Offrir **des programmes financiers** pour les installations septiques et les puits artésiens ;
- Assurer **la gestion des vidanges** de fosse septique.



OBJECTIFS À LONG TERME :

- Étudier le potentiel de **création d'espaces bleus et verts** ;
- Développer un projet pilote pour l'**utilisation des eaux usées traitées** ;
- Identifier un site pour l'**aménagement d'une réserve stratégique**.



Gestion des matières résiduelles (GMR)

Parmi les quatre objectifs visés pour 2023, le gouvernement provincial désire réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg ou moins par habitant. En termes de recyclage, le gouvernement vise à recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal, ainsi que 60 % des matières organiques². En ce qui concerne la Ville de Saint-Lin-Laurentides, chaque citoyen élimine plutôt 476 kg. Pourtant, seulement 30 % des matières collectées sont recyclées ou compostées. Dans les circonstances actuelles, la Ville espère améliorer ce bilan en élaborant des moyens concrets qui favorise l'atteinte des objectifs provinciaux.

²Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Sensibilisation face au **tri adéquat des déchets** ;
- **Réduction** de la quantité de déchets générés ;
- **Favoriser les principes des 4RV** : repenser, réduire, redistribuer, recycler et valoriser.



ACTIONS PRIORITAIRES :

- Mettre en application le **Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)** de la MRC de Montcalm ;
- Rédiger un **Plan d'optimisation de l'écocentre** et diversifier les matières valorisées ;
- Adopter une **réglementation** au niveau des articles de plastique à usage unique ;
- **Bonifier les programmes de subventions** à l'achat de produits réutilisables ;
- Accompagner les ICI dans **la gestion des matières résiduelles** ;
- Implanter des **stations de collectes** dans les espaces publics ;
- Instaurer une **journée de nettoyage** des espaces publics ;
- Encourager **l'herbicyclage**³ ;
- Mise en place de **programmes de sensibilisation et d'éducation** pour les citoyens et les entreprises sur la réduction des déchets, la pratique du compostage et le recyclage ;
- Intégration **de poubelles de tri** dans les espaces publics, les parcs et les événements publics pour encourager les citoyens à trier leurs déchets correctement ;
- Optimiser la **valorisation** des matières collectées.



OBJECTIFS À LONG TERME :

- Analyser la faisabilité d'implantation d'un **magasin de réemploi** à l'écocentre ;
- Implanter une **collecte intelligente**, soit une tarification dynamique des déchets ;
- Favoriser **l'économie circulaire**, notamment le maillage interentreprises.

³Pratique écologique qui consiste à laisser les rognures de gazon se décomposer au sol après la tonte ([Office québécois de la langue française, 2023](#)).

Ce document est la réalisation du **Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Lin-Laurentides**,
en collaboration avec le **CREL - Conseil régional de l'environnement de Lanaudière**.



SAINT-LIN-LAURENTIDES
VILLE RÉFÉRENCE



CREL
Conseil régional
de l'environnement
de Lanaudière

SUIVEZ-NOUS !

S2I2025.com

saint-lin-laurentides.com

info@saint-lin-laurentides.com

450 439-3130, poste 7200

900, 12e avenue,

Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2W2

